



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignants vacataires

Question écrite n° 4766

Texte de la question

M Jean-Pierre Baeumler demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, s'il envisage d'intégrer dans le corps des adjoints d'enseignement, ou tout corps les quelques trois à quatre cents vacataires à titre principal de l'enseignement supérieur qui n'ont pas encore pu être titularisés dans le cadre des mesures arrêtées en 1982 par le gouvernement de Pierre Mauroy. Il rappelle que la plupart de ces enseignants qui n'ont pas encore bénéficié du plan d'intégration, sont en poste à l'université depuis fort longtemps et qu'ils donnent généralement entière satisfaction dans leur travail.

Texte de la réponse

Reponse. - Les contraintes budgétaires actuelles n'ont pas permis de prévoir dans le projet de loi de finances pour 1989 la création d'emplois d'adjoint d'enseignement destinée à poursuivre l'intégration d'enseignants vacataires en application des dispositions de l'article 78 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant statut des fonctionnaires de l'Etat. Il est cependant précisé que vingt et un emplois d'adjoint d'enseignement, notamment au titre de la formation continue, ont été publiés à ce titre au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale n° 22 du 9 juin 1988. Il s'agit pour huit d'entre eux d'emplois offerts au cours des précédentes opérations d'intégration et devenus vacants à la suite du départ de leurs titulaires. Dans l'hypothèse où certains de ces vingt et un emplois ne seraient pas pourvus, il pourrait être envisagé de les publier à nouveau afin de régler des situations particulières. En tout état de cause, les personnels concernés peuvent, s'ils remplissent les conditions de diplômes prévues par la réglementation en vigueur, faire acte de candidature aux emplois de maître de conférences, voire de professeur des universités mis au recrutement dans les conditions du droit commun. Il est prévu, en particulier, de publier au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, au cours de la deuxième quinzaine du mois de janvier 1989, environ 1 200 emplois de maître de conférences et environ 500 emplois de professeur des universités, la date limite pour le dépôt des candidatures devant être fixée au 20 février 1989.

Données clés

Auteur : [M. Baeumler Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4766

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3072